

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES,
DE CORSE, DE GUYANE ET DE MARTINIQUE ⁽¹⁾**

Formulaire à remplir par chaque candidat de la liste (y compris le candidat tête de liste)
Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative)

RÉGION :

SECTION⁽²⁾ :

Titre de la liste :

Nom et prénom(s) du candidat tête de liste :

1^{er} tour (valable pour le 2nd tour en cas de liste identique) 2nd tour (en cas de fusion de listes)

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : / / à (commune) :

Département / Collectivité d'Outre-mer :

Pays :

2. SITUATION DU CANDIDAT

Profession ⁽³⁾ :

Numéro CSP correspondant ⁽⁴⁾ :

Étiquette politique déclarée du candidat ⁽⁵⁾ :

Êtes-vous actuellement conseiller régional dans la région ? : oui non

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse :

N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : / / / /

Courriel (recommandé) :

(1) Code électoral, articles L. 346 à L. 352, L. 370 à L. 374, L. 558-19 à L. 558-24, R. 183, R. 184, R. 191, R. 192, R. 351 et R. 352.

(2) Il s'agit de la section départementale pour les élections régionales et de la section pour les élections des conseillers à l'Assemblée de Guyane et à l'Assemblée de Martinique. Pour l'élection à l'Assemblée de Corse, ne rien indiquer.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur.

(5) Cette mention n'est pas obligatoire. Si la rubrique est laissée vide, la mention sera « sans étiquette ». L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste.

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. **Le formulaire doit comporter votre signature manuscrite et originale**. Cette signature permet d'attester de votre consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude peut entraîner l'annulation de l'élection. **Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable**.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.
3. En **Corse**, le terme « région » dans le présent formulaire doit être entendu comme « collectivité territoriale de Corse » et les termes « élections régionales » comme « élection des conseillers à l'Assemblée de Corse ».
4. En **Guyane** et en **Martinique**, le terme « région » dans le présent formulaire doit s'entendre comme « collectivité territoriale de Guyane » ou « collectivité territoriale de Martinique » et les termes « élections régionales » comme « élection des conseillers à l'Assemblée de Guyane » ou « élection des conseillers à l'Assemblée de Martinique ».

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. **Un justificatif d'identité avec photographie en cours de validité ;**
2. **Pour apporter la preuve de votre qualité d'électeur :**
 - soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature, ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;
 - soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur la liste électorale de cette commune (l'original doit être présenté lors du dépôt du dossier) ;
 - soit votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.
3. **Si vous n'êtes pas domicilié dans la région ou que les pièces mentionnées au 2. n'établissent pas votre domicile dans la région :**
 - soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par la direction départementale des finances publiques, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes d'une commune de la région au 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
 - soit une copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans la région ou d'un acte (notarié ou sous-seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans la région ;
 - soit une attestation notariée établissant que vous êtes devenu propriétaire par voie successorale d'une propriété foncière dans la région depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
 - soit une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous justifiez devoir être inscrit au rôle des contributions directes dans la région au 1^{er} janvier de l'année de l'élection.